

Après Vélo'V, voici Autolo'V : Autolib' de Bolloré à Lyon, les tarifs, les différences avec Paris

Par Florent Deligia

Posté le 25/03/2013

[blocked URL](#)

Autolo'V ou Blulib', le futur service d'autopartage de Bolloré n'a pas encore de nom pour Lyon. Néanmoins, ces voitures électriques en libre service devraient arriver dès cette fin d'année dans les rues de la ville. Lyon Capitale vous dévoile tous les tarifs du remplaçant de Car2Go en exclusivité, et les différences avec le système parisien.

En juin 2012, l'arrêt du service d'autopartage Car2Go a laissé plus de 3000 utilisateurs orphelins. Ils peuvent se réjouir, un nouveau système arrivera dans les rues de Lyon avant la fin de l'année 2013. Au revoir les Smarts, elles sont remplacées par des voitures électriques du Groupe Bolloré. Le service est déjà connu à Paris sous le nom d'Autolib' mais ne pourra pas se nommer ainsi à Lyon puisque la marque est déjà prise. Ainsi, le groupe Bolloré aimerait l'appeler Blulib', en référence au nom de la Blucar, tandis que Gilles Vesco, adjoint nouvelle mobilité et nouveaux modes de vie urbains à la ville de Lyon pousse pour le nom Autolo'V, pour faire le lien avec Vélo'v. Dans tous les cas, Gérard Collomb aura le dernier mot.

Des différences avec le système parisien

Les "Autolo'V" se distingueront de leurs homologues parisiennes sur plusieurs points. Deux types de véhicules seront proposés : la Blucar de Bolloré et la Renault Twizy. Les deux modèles seront rouge et noir pour rappeler les couleurs de la ville. Autre différence majeure, il s'agira d'un service en one way avec stations, c'est-à-dire qu'il sera possible de garer sa voiture n'importe où et pas seulement dans les espaces dédiés, à condition de la ramener dans une station à la fin. Dès lors, il sera permis de garder la même voiture pendant un long arrêt, à condition de payer 6 euros par heure (avec un maximum de 2 heures, ce service étant réservé aux abonnés Premium). Enfin, des stations équipées de bornes rechargeront les véhicules avec de l'électricité issue de la filière renouvelable, grâce à un accord entre le groupe Bolloré et la Compagnie nationale du Rhône.

Des tarifs variables en fonction des abonnements

130 voitures seront mises à disposition avant la fin de l'année, ainsi que 50 stations de 5 places. Ces dernières pourront chacune accueillir quatre voitures Autolo'V, mais également le véhicule électrique d'un particulier qui aurait besoin de le recharger (moyennant un abonnement mensuel). En 2014, 120 nouvelles voitures et 50 stations supplémentaires seront déployées, dont 20 à Villeurbanne, soit un total de 250 véhicules en ville et 500 places (dont 100 pour les particuliers).

Les tarifs du service d'autopartage dépendront de la formule choisie :

- avec la formule à la semaine (gratuite) : la minute sera facturée 30 centimes, soit 9 euros la demi-heure et 18 euros l'heure.
- avec la formule mensuelle (19,90 euros par mois) : la minute sera facturée 23 centimes, soit 7 euros la demi-heure et 14 euros l'heure.
- avec la formule à l'année (96 euros par an) : la minute sera facturée 20 centimes, soit 6 euros la demi-heure et 12 euros l'heure.

Les anciens utilisateurs de Car2Go bénéficieront de 3 mois d'abonnement gratuit, les abonnés Vélo'V d'un mois (dotations en cas de souscription à un abonnement Premium). Dans tous les cas, les 15 premières minutes sont dues même si la voiture est utilisée moins longtemps (20 minutes à Paris). Il est possible de réserver un véhicule 30 minutes à l'avance, ainsi que la borne d'arrivée (60 minutes avant). Il faudra cependant déboursier 1 euro pour réserver une Autolo'V, les abonnés Premium disposant de 50 réservations gratuites. "Autolo'v" devrait être inauguré avant la fin de l'année 2013.

<http://www.lyoncapitale.fr/Journal/univers/Actualite/Transports/Apres-Velo-V-voici-Autolo-V-Autolib-de-Bolloré-a-Lyon-les-tarifs-les-differences-avec-Paris>